

	École spécialisée du Ceras Thérapeutique Ergothérapeute Site de La Chaux-de-Fonds Date de création : 22.02.2022 Date de validation : février 2022
---	---

RAISON D'ÊTRE

Au travers de la prise en charge en ergothérapie, contribuer à l'évolution harmonieuse de l'enfant dans sa globalité, favoriser le bien-être et l'autonomie. Mettre en œuvre et adapter la prise en charge thérapeutique aux besoins et demandes spécifiques de l'enfant / de l'élève dans le cadre de son projet individuel et en collaboration avec les différents partenaires et intervenants. Permettre le développement des ressources et la compensation des difficultés (adaptations, moyens auxiliaires, aides techniques et compensatoires).

FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

Formation de base : formation d'ergothérapeute sanctionnée par un titre officiel.

POSITION HIÉRARCHIQUE

L'ergothérapeute est subordonné-e à la direction de l'École spécialisée du Ceras.

RESPONSABILITÉS

Globales

- En collaboration avec ses collègues ergothérapeutes et la direction, l'ergothérapeute participe au bon fonctionnement du service d'ergothérapie et des autres secteurs de l'institution. Ses interventions se font en cohérence avec les objectifs médicaux ainsi que ceux généraux de l'institution.

En particulier, les interventions de l'ergothérapeute veillent :

- à respecter :
 - ✓ les prescriptions médicales de traitement ;
 - ✓ le code d'éthique et de déontologie professionnelle tel qu'il est décrit par l'ASE (association suisse des ergothérapeutes).
- à favoriser :
 - ✓ le développement personnel de l'enfant ou de l'adolescent ;
 - ✓ son développement perceptivo-moteur, cognitif et affectif ainsi que son autonomie et son intégration sociale.

- Les actions de l'ergothérapeute concernent aussi bien les élèves de l'institution que les enfants suivis en ambulatoire.

- L'ergothérapeute participe avec ses collègues et ceux des autres entités, selon besoins, à l'élaboration de tout ou partie de projets pédagogiques, thérapeutiques ou éducatifs.

- L'ergothérapeute participe aux groupes de réflexion initiés par la direction ainsi qu'aux activités de maison selon les exigences et les limites de son horaire, ceci conformément aux demandes de la direction ainsi qu'aux règles en vigueur dans la fondation.

Particulières

- Sur un plan pratique et en accord avec la direction, l'ergothérapeute :
 - réalise des traitements selon les concepts de l'ergothérapie, sous la forme de thérapie :
 - ✓ individuels (éventuellement à domicile) ;
 - ✓ de groupes ;
 - ✓ en co-référence avec d'autres collègues.
 - établit des bilans spécifiques ;
 - réalise des évaluations à domicile ;
 - participe à des suivis en groupe (ateliers, modules...) ;

dans certains cas spécifiques, l'ergothérapeute :

- choisit les moyens auxiliaires d'entente avec les autres personnes concernées ;
 - est responsable de l'adaptation, de la fabrication et de la réévaluation des moyens auxiliaires des enfants ou adolescent ;
 - conduit l'entraînement à l'utilisation des moyens auxiliaires et de son introduction dans les différentes activités intersectorielles ;
 - participe au choix du matériel orthopédique (corset, attelles, chaussures et autres).
- En ce qui concerne la communication, l'ergothérapeute :
 - tient la direction informée de l'avancement de nouveaux projets ou d'orientations particulières ;
 - participe aux colloques du service d'ergothérapie, de l'entité thérapeutique ou autres colloques à caractère institutionnel lorsque nécessaire ;
 - participe aux bilans et synthèses des enfants et adolescents suivis ;
 - prépare et rédige les divers documents ou dossiers nécessaires au suivi des enfants ainsi que les formules de demande de moyens auxiliaires à l'AI ;
 - entretient un lien avec les parents ou les représentants légaux des enfants et adolescents ;
 - établit les contacts et les liens externes nécessaires à son activité professionnelle ;
 - se tient régulièrement informé-e, via les moyens de communication interne (casier à courrier, tableaux d'affichage, messagerie électronique...).
 - En ce qui concerne les responsabilités particulières, l'ergothérapeute :
 - organise les horaires en collaboration avec ses collègues et en adéquation avec les besoins ;
 - tient à jour les dossiers administratifs et saisit les données pour la facturation ;
 - réalise des contrôles et fait l'inventaire périodique du matériel ;
 - prépare, fabrique, achète et veille à l'entretien du matériel de thérapie ;
 - propose à la direction la liste des achats annuels d'équipement du service en collaboration avec ses collègues ;
 - procède aux achats en respectant le budget alloué ;
 - gère le rangement de son service ainsi que le rangement et l'entreposage des moyens auxiliaires, veille au maintien d'un environnement agréable ;
 - poursuit une formation personnelle sous la forme de lectures, conférences, vidéos, recherches en lien avec sa pratique et en informe ses collègues pendant les colloques ;

- a le souci de compléter sa formation par des cours de perfectionnement appropriés ;
- participe à la formation et au suivi de stagiaires ;
- participe, sur demande, avec la direction à la procédure d'admission des nouveaux élèves.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

La direction peut, en tout temps, confier à l'ergothérapeute d'autres tâches en rapport avec ses compétences et sa fonction.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaître les pathologies des élèves scolarisé·e·s à l'école spécialisée.
- Maîtriser l'utilisation des différents outils d'évaluation.
- Travailler en collaboration avec tous les intervenants de l'enfant (parents, thérapeutes, enseignants...).
- Faire preuve de réserve et de discrétion quant aux informations reçues dans le cadre de sa fonction.
- Faire force de proposition pour le suivi des élèves.
- Savoir évoluer dans un contexte organisationnel complexe et varié.
- Être à l'écoute, empathique et polyvalent·e.
- Maîtriser les outils informatiques usuels.

ceras

École spécialisée

La directrice :

A. Humbert

Lu et approuvé, le

Signature de l'ergothérapeute :